



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF)**

Avis de décision de la commission départementale de préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers (CDPENAF) du 23 mai 2025
(L. 112-1-1 du Code rural et de la pêche maritime)

Examen du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Hodent

CONSIDÉRANT la délibération du conseil municipal du 10 mars 2022 prescrivant la révision du PLU ;

CONSIDÉRANT la délibération du conseil municipal du 19 février 2025 arrêtant le projet de révision du PLU ;

CONSIDÉRANT la création du STECAL As, en zone A, faisant l'objet d'une OAP, et d'une surface de 8 ha ;

le souhait de la commune de Hodent est de créer un espace de convivialité réunissant diverses fonctions réversibles (restaurant, activité de maraîchage, activités sportives, de loisirs ou encore activités commerciales temporaires) ;

Le Président propose de rendre un avis favorable, en prenant en compte les recommandations suivantes :

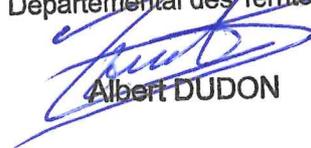
– les membres suggèrent de réduire la zone Ap qui, par son importance, entrave la diversification et l'évolution des exploitations agricoles ;

– il est conseillé de limiter le périmètre du STECAL As aux zones construites (bâti et serres) afin d'éviter la consommation d'espaces agricoles ou naturels.

Le vote des membres de la commission est favorable à l'unanimité.

Le Président

L'Adjoint au Directeur
Départemental des Territoires



Albert DUDON